

Nomenclature - Taux	Exonérations - Dégrèvements	Contact
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets A. Taxe forfaitaire : 80,00 € / an B. Taxe proportionnelle : 0,71 € / levée 0,13 € / kg de déchets assimilés 0,06 € / kg de déchets organiques	Si l'immeuble où le redevable exerce son activité professionnelle abrite le ménage du redevable, seule la taxe sur les ménages est d'application.	Recette 087/79.53.62
Taxe sur l'entretien des égouts 50,00 € / an		
Taxe sur les débits de boissons A. 100,00 € / an / débit de boissons fermentées <u>ou</u> spiritueuses B. 200,00 € / an / débit de boissons fermentées <u>et</u> spiritueuses	La taxe annuelle est réduite de moitié si l'activité débute après le 30/06 ou cesse avant le 01/07.	
Taxe de séjour 0,90 € / nuitée	Ne sont pas visés les internats, auberges de jeunesse et maison de repos ou convalescence.	
Taxe sur la collecte des déchets lors des Francofolies 15,00 € / rouleau de 10 sacs de 100 litres		
Redevance pour l'occupation du domaine public A. Dispositifs commerciaux en période de Francofolies secteur non horeca : 8,00 € / m² / festival secteur horeca : 15,00 € / m² / festival B. Dispositifs commerciaux en dehors de la période des Francofolies terrasse saisonnière : 15,00 € / m² / an terrasse occasionnelle : 5,00 € / m² / jour autres dispositifs commerciaux et publicitaires : 15,00 € / m² / an C. Echafaudages : 0,25 € / m² / jour (si cloisonné) 0,125 € / m² / jour (si non cloisonné)	B. Terrasses saisonnières : possibilité de dégrèvement en cas de travaux de voirie, d'inactivité partielle ou de cessation d'activités. C. La redevance n'est pas due si la durée des travaux n'excède pas deux semaines.	
Additionnels Précompte immobilier : 2.500 centimes		

Impositions spécifiques :

- Taxe sur les agences bancaires ;
- Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux ;
- Taxe sur les taxis ;
- Taxe sur les terrains de camping ;
- Taxe sur la force motrice ;
- Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique ;
- Taxe sur les divertissements et activités touristiques ;
- Redevance pour la délivrance de documents urbanistiques ;